

M. LE MAIRE : Nous avons une modification du règlement intérieur du Conseil municipal à effectuer. Puisqu'un citoyen nous a fait remarquer que nous n'avions pas de capacité d'expression pour les Conseillers municipaux n'appartenant pas à un groupe politique. Il n'y en a pas pour le moment. Mais il pourrait en exister pour l'avenir.

Nous avons décidé de proposer une modification du règlement intérieur du Conseil municipal pour prévoir cette situation.

Sur cette modification, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il en est ainsi décidé.

La délibération n° 2011/3689 - Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal est adoptée.

(Adopté.)